



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOIRET

Le Préfet

Orléans, le **29 NOV. 2013**

Monsieur le ministre,

Par correspondance du 18 octobre 2013, vous m'avez saisi de la question relative à la sécurité des usagers de la gare routière d'Orléans à la suite de l'accident mortel survenu le lundi 07 octobre et m'avez suggéré d'organiser une réunion associant les parlementaires et les collectivités locales compétentes pour étudier les mesures à prendre et prévenir un nouvel accident.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer le drame humain que constitue cet accident sur la voie publique. Comme beaucoup de Loirétains j'ai été touché par les conditions dans lesquelles ce drame est intervenu et par l'âge de la victime. Comme j'ai pu l'exprimer lors d'un entretien radiophonique sur France Bleu le 30 octobre dernier, je n'oublie pas le caractère humain et familial de cet événement tragique.

Aussi, je vous informe avoir pris l'initiative d'une concertation entre les services de l'Etat, le conseil général du Loiret et le délégataire Odyls. Cette concertation a permis de dégager une série de propositions en vue d'améliorer le fonctionnement à court terme de la gare routière et de la restructurer à plus long terme.

Les mesures proposées à court terme, mises en œuvre à partir de la première moitié du mois de décembre 2013, sont principalement axées sur la séparation des flux piétons/cars et sur le renforcement de l'éclairage. Elles portent notamment sur la signalétique horizontale et verticale, sur le remplacement de luminaires et la création d'éclairage directionnel au niveau des passages piétons, sur l'amélioration des accès et voies de circulation des piétons, sur le contrôle de la vitesse

[...]

*Monsieur Jean-Pierre SUEUR
Ancien ministre
Sénateur du Loiret
1 bis, rue Croix de Malte
45000 ORLÉANS*

[...]

des véhicules, sur l'amélioration de la visibilité des conducteurs à l'approche des traversées piétonnes et sur le renforcement de la présence des forces de police.

Dans le cadre des mesures de restructuration proposées à plus long terme, le conseil général du Loiret envisage de réaménager le site de la gare routière au cours des trois prochaines années selon deux hypothèses : maintien du site actuel ou relocalisation du site. Compte tenu de l'impact de ces solutions sur les espaces publics ou le parcellaire local, le conseil général du Loiret mène actuellement, avec le concours actif de la ville d'Orléans, un travail de préparation à la mise en œuvre de celles-ci.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

Pierre-Étienne BISCH